



# REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*Copenhague, 16 décembre 2009*

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Folketing danois



## **DISCOURS DU PRESIDENT DE L'UIP, M. THEO-BEN GURIRAB, A LA SEANCE INAUGURALE DE LA REUNION**

Monsieur le Président du Folketing,  
Son Excellence le Président de la République des Maldives,  
Chers collègues parlementaires,  
Mesdames, Messieurs,

Notre réunion aujourd'hui dans ces locaux splendides du Folketing est certainement l'un des événements les plus importants que l'UIP ait organisés cette année. Les changements climatiques figurent désormais au premier rang des priorités internationales. Et la plupart des parlements s'en sont saisi.

Avec la phase ultime de la CdP15 qui s'ouvre aujourd'hui, la ville de Copenhague se trouve au cœur même du débat sur les changements climatiques planétaires. Et le Folketing aussi, par conséquent. Je saisis cette occasion pour remercier nos hôtes danois pour leur audace et leur courage politiques, bien sûr, mais d'abord et surtout pour leur merveilleuse hospitalité.

Je tiens par ailleurs à saluer tout particulièrement le Président de la République des Maldives, M. Nasheed, qui nous honore de sa présence aujourd'hui. Son message sera d'une importance capitale. Pour les petits Etats insulaires dont les terres sont basses, l'époque des arguties sur les changements climatiques est depuis longtemps révolue. Pour eux, c'est l'état d'urgence. Nous devons leur apporter notre entière solidarité et notre aide à titre prioritaire.

De fait, tout le programme de la réunion d'aujourd'hui peut se résumer en un seul mot - « urgence ». Les effets du réchauffement de la planète ont été scientifiquement décortiqués et établis. Sécheresses et inondations plus fréquentes, moins de glace et de neige, épisodes météorologiques plus extrêmes, désertification, élévation du niveau de la mer, migrations induites par les conditions climatiques - autant de phénomènes à l'ordre du jour des changements climatiques qui s'abattront sur nous d'un jour à l'autre si nous n'y prenons garde. L'étendue exacte de la crise est sans doute difficile à prévoir mais, politiquement, les choses sont claires : ne rien faire serait une faute grave.

Pour les parlements, la manière d'aborder cette question urgente consiste à voter une législation rapide et concrète. Le Secrétaire général de l'ONU a récemment qualifié les changements climatiques de « défi de notre temps ». Nous voulons affirmer la détermination des parlements à relever ce défi de manière concertée. Nous voulons aussi que l'UIP montre la voie.

Le programme de notre réunion est intensif et chargé. De toute évidence, il est tributaire des négociations qui se tiennent au Bella Centre. Toutefois, nous devons nous projeter au-delà de la CdP15. Les engagements qui font débat devront être obligatoires non seulement politiquement mais aussi juridiquement. Le travail à mener sur un accord ambitieux, efficace et équitable ne s'arrête pas à Copenhague.

Que faudra-t-il faire dans le prolongement de Copenhague et comment les parlements pourront y être associés ? Devrions-nous, en tant que législateurs, promouvoir l'adoption de calendriers nationaux contraignants à ce stade ? Faut-il veiller à faire appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées également au niveau infranational ? Comment faire pour accélérer le « verdissement » de nos économies et jeter les bases d'une croissance efficiente et écologique qui soit faiblement carbonée ?

Les déclarations d'intention suscitent des espoirs. Trop souvent, cependant, ces espoirs se brisent sur les dures réalités financières. Il est de notre devoir, en tant qu'élus, de parer à cet échec.

Nous n'ignorons pas que l'action sur les changements climatiques aura aussi un coût. Cela passera par des financements publics, des investissements privés, les marchés du carbone, et divers autres instruments financiers - encore inconnus à ce jour. Peut-on laisser le choix des scénarios possibles à nos seuls gouvernements ? Je ne le crois pas.

Cela dit, soyons clairs : parlements et gouvernements ont des responsabilités très différentes en matière de négociations internationales, y compris sur les changements climatiques. Il appartient aux gouvernements de négocier des règles et des accords au nom des Etats. Le rôle des parlements est de scruter l'action des gouvernements, d'influer sur les politiques mises en œuvre dans les négociations intergouvernementales, de ratifier les accords internationaux et de les mettre en œuvre en votant une législation appropriée assortie de crédits budgétaires. Cela s'applique pleinement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

C'est pourquoi une grande partie de notre discussion d'aujourd'hui sera axée sur l'efficacité du contrôle parlementaire de la capacité des gouvernements à mettre en œuvre une croissance économique axée sur l'environnement et à édifier des sociétés résilientes au climat. Dans le même temps, nous devons mesurer l'efficacité de notre propre travail législatif. Les initiatives concertées de lutte contre les changements climatiques exigent une transformation profonde non seulement de nos économies et de la manière dont nous utilisons l'énergie mais aussi de la façon dont nous concevons le cadre législatif sur lequel reposent ces efforts.

Le mot clé est innovation. Innovation technologique, innovation en matière de régulation, innovation pour les mécanismes et dispositifs financiers. Le plus souvent, ces innovations ont des implications profondes. Elles doivent être bien comprises et bien préparées. Elles appellent des orientations législatives qui vont bien au-delà des textes propres aux questions climatiques. C'est pourquoi une grande partie de ce travail repose sur les épaules des parlementaires.

Nous espérons que notre réunion nous permettra d'arrêter un programme solide de mesures à prendre par l'UIP sur le climat. La Convention sur les changements climatiques a été ratifiée par 192 pays et a suscité une adhésion quasi-universelle. Sa légitimité est incontestable. C'est ce que nous espérons obtenir aussi pour le futur accord sur les changements climatiques.

L'UIP et ses parlements membres doivent prendre l'engagement ferme d'œuvrer à la mise en œuvre de cet accord contraignant dans les années à venir.

J'espère que notre réunion sera couronnée de succès et j'attends avec impatience un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.